

## Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

---

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **mardi 22 décembre 2020**, à huis clos. La séance débute à 18h15.

Sont présents, le Maire, Michael Laplume, les Conseillers André Ducharme, Edward Mierzwinski, Francis Marcoux, Bruno Côté et Jason Ball. Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation en bonne et de la forme.

La séance est présidée par le Maire Michael Laplume. Le Directeur général secrétaire-trésorier, Martin Maltais, agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-090 de la ministre de la Santé et des Services sociaux déclare le territoire de la région sociosanitaire de l'Estrie au palier route le 11 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 1020-2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui prévoit les mesures pour le palier rouge;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui prévoit les mesures additionnelles à ces territoires;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par Francis Marcoux  
et résolu

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que tous les membres du conseil puissent y participer par téléconférence.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES**

Le Maire, Michael Laplume, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020 12 39

Il est proposé par Jason Ball  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

#### **ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire Le 22 décembre 2020 à 18h00**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Autorisation de payer une facture à Tijaro Ltée pour l'abri multifonctionnel;
4. Période de questions;
5. Fermeture de l'assemblée.

**Adopté.**

2020 12 40

### **3- AUTORISATION DE PAYER UNE FACTURE À TIJARO LTÉE POUR L'ABRI MULTIFONCTIONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a entrepris de construire un abri multifonctionnel et de rénover la surface de la patinoire municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont débuté le 11 mai 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu le huitième certificat de paiement avec le bordereau décrivant les travaux exécutés au 30 novembre, conformément au contrat;

**EN CONSÉQUENCE,**  
il est proposé par **Jason Ball**  
et résolu

**D'AUTORISER** le paiement du huitième certificat de paiement pour les travaux exécutés par Tijaro Ltée pour le projet de construction de l'abri multifonctionnel, pour un montant de 192 869,53\$ taxes incluses.

**Adoptée.**

2020 12 41

**4- PÉRIODE DE QUESTION**

**5- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **André Ducharme** et résolu que la séance soit levée à 18h20.

Le tout respectueusement soumis,

---

Michael Laplume  
Maire

---

Martin Maltais  
Directeur général secrétaire-trésorier

*Je, Michael Laplume, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*